



MAIRIE
DE VILLECRESNES
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2015

DELIBERATION N° 2015-075

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE
D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE AU SERVICE
ENFANCE**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSOYEUX, Valère VILLA, Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Madame Isabelle LAFON, représentée par Monsieur Gérard GUILLE,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu la délibération n°2015-022 portant création d'un poste d'attaché en vue de nommer un agent du service enfance par le biais de la promotion interne ;

Considérant la nomination de cet agent en qualité d'attaché ;

Considérant que le poste précédemment occupé par cet agent, à savoir animateur principal de 1^{ère} classe, n'a plus de raison d'exister ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en actant la suppression de ce poste animateur principal de 1^{ère} classe non utilisé ;

Vu l'avis rendu par le comité technique consulté le 22 septembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Décide de la suppression d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe et de la modification du tableau des effectifs comme suit :

GRADE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	Temps complet

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le ,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

